

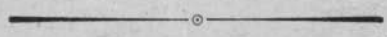
*Ma mère fane rose*

*Une de celles qui sont un  
vivant dément  
à cette époque un de  
"le sexe faible" contre  
laquelle ces pages  
sont une hier imparfaite  
mais sincère  
protestation*

ADOLPHE REINACH

A propos du rôle social  
de la femme

Extrait de la Revue des Idées du 15 Avril 1911



PARIS  
BUREAUX DE LA REVUE DES IDÉES  
26, RUE DE CONDÉ, 26

Bibliothèque Maison de l'Orient  
  
129793

ADOLPHE REINACH

---

A propos du rôle social  
de la femme

---

Extrait de la *Revue des Idées* du 15 Avril 1911

---

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE DES IDÉES

26, RUE DE CONDÉ, 26

Bibliothèque

SALOMON REINACH

## A PROPOS DU RÔLE SOCIAL DE LA FEMME <sup>1</sup>

---

Dans un de ses derniers numéros, la *Revue des Idées* a publié sous ce titre, *les Sexes*, une curieuse étude signée *Une Bergsonienne*. Cette seule signature rend oiseux de discuter l'article. La récente polémique entre Bergson et Le Dantec a assez fait voir que toute compréhension véritable — partant toute discussion profitable — était impossible entre deux individualités qui, quelque intelligentes qu'elles soient toutes deux, parlent un langage différent. L'homme de science, qui ne connaît que le langage de l'expérience et de la raison, ne peut se faire comprendre au métaphysicien dont l'esprit, comme celui d'un croyant, réclame des actes de foi, admet l'inconnaissable et vit d'intuitions. Pas plus avec cette métaphysique qu'avec la religion la Science ne peut chercher de conciliations. Aussi bien tout esprit qui se réclame des méthodes exclusivement scientifiques que Le Dantec s'est efforcé de vulgariser ne saurait discuter l'article d'*Une Bergsonienne*. Je ne l'ai invoqué, en tête de ces quelques pages, que parce qu'il m'a décidé à les rédiger. Il m'a semblé qu'après cette vue métaphysique du rôle du sexe féminin, il ne serait pas mauvais de soumettre aux lecteurs de la *Revue des Idées* un aperçu appuyé sur les données de la science.

Malheureusement, cette question, si rapidement expédiée par un métaphysicien, reste infinie pour le savant. Dans leurs 1000 p. in-4, Ploss et Bartels n'en ont traité qu'une faible partie (*Das Weib in der Natur-und Wölkerkunde*, 6<sup>e</sup> éd., 1908).

Récemment, le Dr Toulouse, qui a tant fait pour répandre des idées saines sur cette question, a fondé une *Bibliothèque biologique et sociologique de la Femme* qui, malgré les 15 volumes qu'elle annonce, n'arrivera certainement pas à épuiser la matière. Pour ne pas nous perdre dans ce dédale — car il n'est pas de question humaine où la femme ne soit, ou ne doive être, intéressée — nous prendrons pour guide l'un des volumes les plus remarquables qui aient paru dans cette collection :

(1) Je ne connais encore que par des prospectus l'ouvrage collectif sur *la Femme* en 4 vol. illustrés que publie la librairie Bong. Toutes les parties n'en semblent malheureusement pas confiées à des savants.

*La Femme dans la famille*, de Paul Lapie, le sociologue bien connu de la Faculté de Bordeaux (1). Les idées qu'il exprime se sont trouvées cadrer assez avec celles que j'étais arrivé à me former pour qu'il m'ait semblé ne pouvoir mieux faire que d'en donner une sorte d'analyse.

Sans s'astreindre à le résumer tout entier ou à le suivre pas à pas, supprimant ou sautant ici, développant et complétant ailleurs, cette analyse restera fidèle, sinon à la lettre, du moins à l'esprit à la fois si rationnel et si élevé qui anime ce livre.

En la publiant ici, tout imparfaite qu'elle soit, je cède, avec le désir d'opposer à la métaphysique abstruse d'*Une Bergsonienne* des notions mieux fondées en raison et en science, au sentiment qu'il n'est jamais inutile de soumettre des notions de ce genre au public éclairé trop souvent livré, pour former ses idées sur un sujet aussi capital, à une littérature dont je me bornerais à dire qu'elle n'a rien de scientifique. Si l'esquisse qui suit peut donner l'idée de lire le livre de M. Lapie et d'autres de la même *Bibliothèque de la Femme*, elle aura encore mieux réalisé son objet.

\*  
\*\*

Dès le début, pour voir *comment varie, dans la famille, la condition de la femme*, M. Lapie est amené à examiner dans quel état social cette condition apparaît le plus favorable. Il distingue trois groupes. Les deux premiers, à vrai dire, n'en font qu'un : celui des peuples qui entrent dans la phase agricole. Ayant su avant l'homme, chasseur ou pasteur, les secrets des plantes, la femme y prédomine. En outre, de par l'idée toute puissante chez les primitifs de la magie imitative, sa fonction maternelle a dû sembler la prédestiner au soin des germes et des pousses; chargée de la cueillette, puis de l'agriculture qui en dérive, elle devient doublement nourricière de la famille et elle en a tiré, dans ce groupe social, des droits étendus à la propriété du sol et à la direction de la famille ou du clan. Ce groupe comprend la plupart des peuples qui conservent des traces du matriarcat, des Malais de Menangkabo aux Egyptiens pharaoniques. A ce groupe on peut adjoindre celui des peuples modernes dont les Etats-Unis sont le type : « Hérodote, scandalisé par les Egyptiennes, ne montre pas à leur vue plus de surprise qu'en présence des Américaines nos écrivains » : on verra plus loin que cette situation privilégiée résulte surtout de la

(1) P. Lapie, *la Femme dans la famille*, in-18 jésus, 334 p. (avec index et bibliographie). Doin, éditeur, 4 fr.

rareté relative des hommes. C'est ainsi une conséquence de la loi de l'offre et de la demande et de celle de la concurrence. A ces raisons profondes, s'ajoutent, comme causes secondaires du relèvement de la femme, la richesse ou la beauté, la noblesse ou la parenté, — tous éléments qui, en définitive, agissent parce qu'ils accroissent sa valeur. « Le facteur qui modifie la condition de la femme dans la famille, c'est le jugement de valeur que portent sur elles les hommes » (p. 39). D'ailleurs, « la situation de la femme dans la famille varie en même temps que sa situation au dehors. Or, elle grandit hors de la famille quand on croit que la femme est apte à jouer un rôle extérieur, qu'elle y rencontrera le bonheur et que la société y trouvera son intérêt » (p. 42).

Après avoir indiqué ces variations, M. Lapie peut se demander si, comme on le croit encore généralement, *l'unité de la famille exige la subordination de l'épouse*. C'est la question capitale qui va retenir notre attention.

Suivant qu'on la résout par l'affirmative ou par la négative, on condamne ou l'on sanctionne les aspirations de la femme moderne à un rôle social.

Parmi les raisons historiques de cette opinion, l'une des plus puissantes, la religion domestique, placée dans les mains du seul père de famille, a disparu avec cette religion même. La raison politique n'est pas plus valable que la raison religieuse : l'état monarchique ne peut plus être l'idéal de la famille, alors qu'il n'est plus celui des peuples. Enfin, la raison économique disparaît avec le travail familial ; le petit atelier a déjà tiré la femme de la subordination du travail au foyer ; la grande industrie dissout la famille et émancipe la femme, tout comme la religion universaliste ou le grand Etat. Chez les femmes que cette transformation industrielle n'affecte pas directement, elle agit cependant en les dégageant des besoins qui les attachaient, les courbaient naguère, au ménage. Elles ont, de moins en moins, à faire le pain, la cuisine, les vêtements, la lessive ; dans toutes ces fonctions, où elle était jadis ouvrière et, presque, serve de la famille, la femme n'a plus qu'à acheter ou à commander. Ainsi, non seulement elle se dégage des liens de la subordination — pour ne pas dire de la servitude — mais elle prend des habitudes d'initiative et de commandement. Quant à la concurrence des femmes dont se plaindraient les ouvriers, c'est sur les hommes encore qu'en rejaillit la faute ; car elle résulte seulement de l'exploitation dont elles sont victimes. « C'est parce que l'ouvrière

reçoit un salaire inférieur que l'ouvrier redoute sa concurrence. Mais pour remédier à cette situation, ne suffirait-il pas de prescrire par une loi que le salaire ne doit pas varier suivant les sexes, et qu'il doit toujours être le même pour un même travail? » (p. 79).

A ces faits sociaux, les derniers défenseurs de la subordination de la femme dans la famille opposent la famille elle-même dans son principe : pour que son unité se maintienne, il faudrait que le père de famille y dominât. Mais examinons de plus près sur quoi repose l'unité de la famille. L'instinct sexuel, brutal et capricieux, n'inspirerait à l'homme que des rencontres passagères sans le jeu des facteurs divers qui amènent à un certain moment la majorité des hommes à canaliser en quelque sorte cet instinct pour le faire servir à la fondation d'une famille. Sans entrer ici dans l'examen de ces facteurs — traditions, conventions et convenances d'une part, besoins religieux, politiques et économiques, de l'autre — on peut conclure, avec M. Durkheim, que « la famille, comme institution sociale, surtout au début de son évolution, est sans rapport avec les fonctions de génération ; c'est, avant tout, un groupement économique et religieux. » De tous les facteurs du mariage, celui qui devrait être le principal, l'amour conjugal, est rare chez les primitifs. Aussi, est-ce lui qui, au cours du progrès de l'humanité, tend et devra tendre de plus en plus à se substituer au pur instinct sexuel. Or, l'amour conjugal, sous ses formes les plus hautes, agit tout au contraire de l'instinct sexuel. Celui-ci soumet la femme, volontairement ou non, à la domination passagère du mâle; celui-là repose sur le consentement — disons mieux : le vouloir — mutuel et n'est durable que par l'entente et la confiance réciproques. L'unité, telle que la fait l'instinct pur, s'obtient par l'annihilation du plus faible; l'unité, telle que la crée l'instinct mué en amour, est faite d'union et de communion. C'est seulement dans cette unité née de l'amour, et lorsque les éléments externes — le mariage dit *de raison* ou *d'intérêt* — ne font que se surajouter aux libres serments échangés par deux fiancés, que la famille peut être véritablement unie. Une pareille unité ne comporte aucune sujétion et, si quelque perte d'indépendance en résulte nécessairement, elle doit être libre et réciproque; cette réciprocité même doit exclure, dans le mariage moderne, toute idée de dépendance de la femme à la façon dont on l'entendait autrefois.

Son rôle d'épouse ne doit donc pas subordonner la femme dans la famille: son rôle de mère le doit encore bien moins. A l'origine, dans l'espèce humaine, comme dans la plupart des espèces animales,

le père reste inconnu et indifférent à sa postérité; il est inutile de rappeler les faits connus, communs à tous les vivipares qui lient, par contre, la mère à l'enfant. Mais il est bon de signaler que ce sont ces faits naturels qui sont à la base du matriarcat. Il ne faut jamais oublier non plus que c'est seulement par suite d'une longue évolution que le père est entré dans la famille primitivement maternelle : seule la force, jointe à des intérêts que nous aurons à déterminer, lui a permis d'y prendre un rôle auquel la nature ne le désignait point, alors qu'elle y prédestinait la femme.

Pourtant, tout en lui contestant les droits matriarcaux que la femme a dû à sa fonction de mère dans les sociétés primitives, les hommes ont généralement cherché à abuser de ce rôle pour y réduire la femme. On a voulu la confiner à ses tâches de mère, de nourrice et d'éducatrice, prétendant qu'elles suffisent à absorber son activité. N'est-ce pas encore ce programme des trois *k* — *kinder, küche, kleider* — auquel l'Empereur d'Allemagne, interprète de la bourgeoisie piétiste, prétend limiter l'activité féminine? Mais les faits parlent hautement contre cette prétention. En France, les deux tiers des familles ne comptent plus aujourd'hui que deux enfants. Admettons qu'on puisse relever à trois enfants la moyenne de la natalité familiale, taux qui assurerait un accroissement régulier de la population, on n'en pourrait pas moins conclure avec M. Lapie, à la suite des chiffres qui montrent l'abaissement de la natalité dans tous les pays civilisés, que « la charge de la maternité est moins lourde pour nos femmes que pour leurs aïeules, et déjà leurs aïeules étaient plus favorisées à cet égard que les femmes des primitifs qui, depuis la puberté jusqu'à la ménopause, ne cessent d'enfanter, d'allaiter et d'enterrer leurs enfants » (p. 69). Le maximum des précautions utiles serait pris si l'on donnait quatre mois de cessation de travail par grossesse — ce qui ferait un an pour les trois enfants souhaités. Cette cessation de travail n'est-elle pas encore moindre de moitié à celle que le service militaire impose à tous les Français? Les cinq à six mois que prendrait encore l'allaitement ne nécessitent aucune suspension du labeur. « Au Familistère de Guise, dans certaines manufactures nationales de tabac, des crèches recueillent, durant le travail de la mère, les enfants à la mamelle. L'ouvrière apporte son enfant le matin, le voit aux heures des tétées et le remporte le soir : tout le jour, elle n'a pas à s'en occuper. » C'est le système qu'il faut généraliser. A un an, les petits peuvent entrer à la « maternelle »; à sept ans, à l'école primaire. Qui soutiendra donc que, si pau-

vre qu'elle soit, la femme doit être absorbée aujourd'hui par son rôle de mère ?

Quel que soit donc le point de vue sous lequel on envisage le rôle de la femme dans la famille, on arrive à une même conclusion : pour le père de famille, la Société a absorbé, pour les spécialiser, les droits qu'il empruntait à ses pouvoirs de prêtre domestique et de chef, qu'il fut chef de guerre, chef de culture, ou chef d'atelier ; pour la mère de famille, la société l'a pareillement déchargée en les spécialisant de la plupart des fonctions qui la retenaient durant toute son existence dans les seuls soucis du foyer et des enfants. Le foyer moderne se trouve donc libéré doublement : à la fois de la domination de l'homme et de l'asservissement de la femme.

Cette double libération achèvera sans doute de désagréger le foyer tel qu'il est conçu depuis que la loi romaine a consacré le triomphe d'un patriarcat tempéré. Mais la désagrégation de cet antique foyer est-elle un mal ? Doit-on la regretter, et réagir contre elle ? M. Lapie a montré, en d'intéressantes pages, que tous regrets seraient vains : il n'y a pas à lutter contre une évolution conforme à toutes les manifestations du progrès. Que cette évolution soit dans le sens du progrès, cela doit suffire à la faire accepter ; mais ne peut-on aller plus loin ? ne peut-on l'accueillir avec joie cette transformation du foyer et faire effort pour la faciliter par toutes les centralisations et spécialisations qu'indique M. Lapie ? Sans entrer dans cette discussion qui nous éloignerait de notre objet, je tiens à m'associer avec confiance à l'espoir que le foyer sortira renouvelé et rajeuni de sa crise actuelle. N'y substituera-t-elle pas partout, à l'autorité et à la passivité qui se le partagent encore en général, une vie autrement intense du cœur et de l'esprit dans l'estime raisonnée et l'affection spontanée de tous ses membres, affection d'autant plus profonde qu'elle sera plus libre ?

\* \* \*

Ainsi, les faits sociaux n'impliquent pas — ou n'impliquent plus — la subordination de la femme dans la famille. Mais cette subordination n'est-elle pas impliquée par la nature même de la femme ?

Revenons à l'état présent de la famille européenne. La subordination de l'un des deux époux, si elle devient moins nécessaire, demeure souvent utile. Mais, des deux époux, lequel, en cas de besoin, sera subordonné à l'autre ? « C'est la femme, répondrait sans doute la majorité de nos contemporains. Elle-même le désire, car elle ne peut

être heureuse qu'à la condition d'être protégée par un pouvoir qu'elle respecte. Même si elle avait le droit de s'en affranchir, elle demanderait sans doute à conserver sa dépendance, car son corps est trop faible, sa sensibilité trop vive pour qu'elle porte sans souffrir le poids d'un premier rôle ; et, d'autre part, son cœur est trop fier pour se donner à un homme qu'elle ne tiendrait pas pour son supérieur. » Ainsi parlent encore beaucoup d'hommes et de femmes d'esprit éclairé. Cette opinion est-elle fondée ? Pour l'examiner méthodiquement, il faudrait résumer tout ce que la science nous apprend sur la femme tant au point de vue physiologique qu'au point de vue psychologique, tant en ce qui concerne l'intelligence qu'en ce qui touche aux sentiments. Ici, nous ne pouvons qu'indiquer les quelques faits qui paraissent dominer dans ce qui réclamerait une si vaste enquête (1).

Il ne faut pas se laisser abuser par l'expression dont on a tant abusé : « le sexe faible ». En laissant de côté ce qui fait son sexe, la femme n'est pas plus faible que l'homme ; au contraire. Il n'y a qu'à voir, d'une part de quels travaux elle est chargée dans les sociétés sauvages et demi-civilisées et dans nos campagnes encore ; il n'y a qu'à consulter d'autre part les statistiques qui montrent que les femmes vivent plus longtemps que les hommes. C'est que, suivant la théorie développée par Geddes et Thomson dans leur *Evolution du Sexe*, la femme est caractérisée par l'*anabolisme*, c'est-à-dire la prédominance des processus constructifs dont, au point de vue de la biologie, la génération dépend au même titre que la nutrition, tandis que l'homme est essentiellement *catabolique* ; il détruit et se détruit, il use et s'use. C'est aussi que, à en croire les microbiologistes contemporains, la femme, s'usant moins, reste mieux armée pour la lutte contre les microbes. « L'homme s'use, la femme se conserve : c'est la loi de leur nature. » Cependant, il faut observer que s'il en est ainsi ce n'est pas uniquement par la loi de la Nature ; c'est aussi, pour une certaine part, une conséquence des conditions différentes de vie que la Société a faites aux deux sexes. Quand la femme mène une vie aussi active que l'homme, il y a lieu de croire qu'elle ne se dépense et ne s'use pas moins. S'il ne faut pas la dire *faible* au sens où l'entend le vulgaire, l'expérience séculaire, comme celle de tous les jours, montre que sa force est différente de celle de l'homme. La force du mâle est

(1) Outre l'ouvrage bien connu de Ploss et Bartels, *Das Weib* (éd. 1908), on trouve encore beaucoup de données intéressantes sur ce sujet dans Havelock Ellis, *Man and Woman* (Londres, 1895).

plus sanguine et plus musculaire ; il est plus capable d'efforts violents et d'énergie intense, mais aussi il se décourage plus vite et connaît de plus longs abattements ; la force de la femme est plus passive, plus capable d'endurance et de longue patience, plus adroite aussi et plus souple, à la fois plus nerveuse et plus opiniâtre, mieux adaptée peut-être à la vie de demain comme celle de l'homme l'était mieux à celle d'autrefois.

Toutefois, cette distinction depuis longtemps faite ne peut être reprise sans réserves : n'est-elle pas due, autant qu'à la Nature, aux conditions où, seules, la Société a, depuis tant de siècles, permis à la force féminine de se manifester. Lui en a-t-elle donné d'autres, en général, que celles d'une bête de somme ou d'un animal de luxe, d'une machine ou d'une courtisane ? Et le développement de l'éducation musculaire des filles, qui, négligée depuis Lycurgue, a été enfin reprise par les Anglo-Saxons, ne tendra-t-il pas à leur faire une force plus semblable à celle de l'homme ? Toujours est-il que, si même elle doit rester différente, il n'y a aucune raison de considérer la force de la femme comme inférieure à celle de l'homme pour le progrès social.

Je ne reprendrais pas non plus sans réserves les conclusions que les féministes ont voulu tirer des statistiques qui établissent que, en général, la femme vit plus longtemps que l'homme et, en particulier, que la mortalité est beaucoup plus grande chez les célibataires masculins que chez les célibataires féminins. Ces différences me paraissent surtout sociales, dues d'une part à la vie plus usante et plus dangereuse que la Société impose aux hommes, d'autre part aux excès qu'elle permet aux hommes non mariés alors qu'elle les interdit aux femmes, sauf celles qu'elle n'a pas honte de spécialiser à cet effet. Des deux sexes, a-t-on pu dire avec raison, celui pour qui la vie indépendante implique le plus de surmenage et de dangers ruineux de la santé, celui qui, pour son hygiène comme pour son bonheur, a le plus grand besoin de l'abri du foyer, ce n'est pas le sexe féminin, mais le masculin.

Les conclusions qu'on tire de l'émotivité de la femme sont-elles plus justifiées ? Il est aussi banal de proclamer sa *sensibilité* que d'affirmer sa *faiblesse*. « Les codes criminels qui abaissent les peines d'un ou de plusieurs degrés quand elles sont infligées à des femmes, la jurisprudence qui acquitte et gracie les femmes plus souvent que les hommes témoignent à cet égard de l'unanimité de l'opinion. On en déduit que la femme, exposée aux heurts de la vie active, serait,

dans les mêmes circonstances, plus douloureusement affectée que l'homme. Les théories les plus récentes sur la nature de l'émotion paraissent infirmer ces vues. Si l'émotion dépend des mouvements de nos viscères, la femme, dont les viscères sont particulièrement actifs, est plus émotive que l'homme. » Ce n'est pourtant là, il faut le rappeler, qu'une des théories de l'émotion. Si l'on s'en tient à celle qui en fait surtout une fonction du système nerveux périphérique, il faudrait admettre que l'homme, si la vie le met plus en contact avec le monde extérieur, est aussi plus émotif. On ne doit rien conclure non plus de ce fait d'observation courante : les femmes rougissent, pleurent, rient, crient plus facilement que les hommes. D'abord cette observation n'est déjà plus exacte en Orient où, par la réserve qui leur est imposée depuis des siècles, les femmes manifestent beaucoup moins vivement leurs sentiments que les hommes. Puis, si, par exemple, les femmes rougissent souvent alors que les hommes ne « piquent pas de fard », n'est-ce pas bien souvent que la peau du visage est plus fine chez la femme, moins hâlée et sans poils ? A côté de ces causes physiologiques, n'y en a-t-il pas une d'ordre sociologique ? les femmes, par leur éducation, ne sont pas habituées à certains propos, certaines idées ou certaines images auxquels les hommes sont familiarisés de bonne heure ; les femmes reçoivent aussi, moins que les hommes, de l'éducation et de la vie, l'habitude de contrôler leurs nerfs et de dominer leurs impulsions.

En tout ce qui concerne l'émotivité, on n'est donc pas qualifié à conclure, des apparences actuelles, à la nature absolue de la femme. Pour ce qui est de la sensibilité, il faut distinguer celle qui est normale de celle qui est pathologique : dans le domaine de la sensibilité normale — acuité des sens et des sensations — la psychologie expérimentale montre qu'elle est en général plus développée chez la femme ; pour la sensibilité pathologique, il n'y a pas de raison de contester l'égalité des sexes. Les différences constatées — dans les deux sens, d'ailleurs — ne sont sans doute qu'individuelles. Il ne me paraît pas non plus tout à fait aussi juste qu'il est beau de tirer argument de la façon stoïque dont les femmes supportent les douleurs de l'enfantement. Non seulement on ne saura jamais si un homme ne les supporterait pas de même, mais ce sont des douleurs si spéciales par le sentiment de l'immense félicité maternelle qui va les compenser qu'il est difficile de les assimiler à d'autres. Ici aussi, d'ailleurs, la comparaison avec les femmes des sociétés restées primitives, même souvent avec nos paysannes, montre combien l'ab-

sence séculaire d'une éducation physique appropriée — trop souvent il faudrait parler d'une véritable déformation locale et d'une débilitation générale! — a contribué à rendre si pénible la fonction qui, génératrice de l'espèce, semblerait entre toutes avoir dû s'adapter pour la perpétuer dans une joie sacrée qui serait plus qu'une jouissance : une béatitude.

Nous touchons de nouveau ici à l'idée qui, au fond, domine lorsqu'on qualifie les femmes de « sexe faible » : les caractères propres de leur sexe. Mais, est-on vraiment autorisé à considérer comme constituant une « faiblesse » ce qui distingue essentiellement la femme de l'homme? Nous avons déjà indiqué plus haut que trois maternités n'enlevaient pas à la vie active de la femme plus de temps que le service militaire à l'homme; nous venons de faire allusion aux souffrances qu'elles occasionnent; mais, quelque grandes qu'elles soient, elles ont ce privilège de ne rien laisser — sauf accident — qui soit cause d'un affaiblissement durable; on a pu même soutenir que l'enfantement conférait à la mère, en même temps qu'une beauté, une force nouvelle; par lui se réalise le but même de l'organisme spécial de la femme; l'organe ayant rempli sa fonction, le bénéfice devrait en retentir dans l'être entier et le charme s'irradier harmonieusement.

Comme l'ovulation périodique est la condition même de l'enfantement, le même principe semblerait devoir s'y appliquer. Pourtant, c'est à ses conséquences mensuelles que les hommes pensent depuis des siècles lorsqu'ils s'apitoient — avec plus de dédain, la plupart, que de pitié véritable, — sur la *faiblesse* de la femme, cette « malade », cette « blessée ». Dans ces mots, si couramment employés, il y a, en vérité, une assimilation abusive qui tient à l'ignorance générale des grandes lois de la physiologie. Parce qu'il y a effusion de sang, on parle de blessure; parce que le phénomène n'est pas constant et s'accompagne parfois d'affaiblissement, on le considère comme anormal et maladif. Or, il suffit d'un moment de réflexion pour se rendre compte qu'il n'est pas plus *maladif* que tout autre phénomène organique, sécrétion ou effusion; qu'il n'est pas plus *anormal* parce qu'il ne revient qu'une fois tous les mois que n'est anormal tout autre phénomène périodique, sommeil ou dentition. Il n'y a lieu à le considérer comme *anormal* que lorsqu'il ne se produit pas avec la périodicité régulière, et, s'il peut être dit *maladif*, c'est que, chez la plupart des femmes de la *Société*, débilitées par tout ce qu'il leur faut faire comme telles, il s'accompagne d'un trouble, affaiblissement ou

énervement plus ou moins prononcés. Mais ce trouble n'est pas inhérent à la fonction ; l'exemple de toutes les femmes vivant d'une vie primitive ou simple atteste que la perturbation n'est causée que par une hygiène physiologique — souvent aussi psychologique — déféctueuse. « Les femmes saines, écrit Lily Braun, ne se ressentent nullement de l'influence de la menstruation sur leurs forces physiques ou mentales ; beaucoup éprouvent même pendant ce temps un sentiment de bien-être particulier. »

Nous venons de dévoiler le sophisme qui se cache dans l'expression « le sexe faible ». Au fond, il y a là plus qu'un sophisme. C'est le reste inconscient d'une des plus antiques superstitions qui se soient enracinées dans le cerveau des hommes. C'est la survivance d'un préjugé millénaire fondé et entretenu par la crainte religieuse. Car *faiblesse* pour le primitif n'évoque aucune pitié ; il ne pare pas la faiblesse de la femme d'un mélange de dédain et de galanterie ; *faiblesse* pour lui implique *réprobation, malignité, perversité*. Et ne voit-on pas, jusqu'à l'époque des Encyclopédistes, persister l'idée que la femme est *impure* par nature ? Non seulement, jusqu'à cette date, toute la littérature est remplie des récits de sa *malignité diabolique* ; mais, jusqu'à cette date aussi, l'Eglise s'est plu à voir dans la femme, en effet, le siège préféré du diable et les sorcières ont été brûlées par milliers. Ces idées doivent exciter aujourd'hui le rire ou soulever l'indignation ; c'est d'elles pourtant que vient, en définitive, la notion de l'infériorité de la femme et de sa subordination nécessaire.

On sait à quoi la femme a dû d'être jugée à la fois impure et possédée, pleine de mystère et de dangers, en un mot *sacrée*. Pendant de longs siècles, l'homme n'a pu établir aucun rapport de cause à effet entre l'acte sexuel et l'enfantement. Celui-ci est resté pour lui incompréhensible, surnaturel et, comme tout ce qui est surnaturel, il a été amené à l'attribuer à une action divine.

Le primitif croit donc bientôt que c'est le dieu, ou l'ancêtre divinisé, qui sont descendus dans le ventre de la femme ; il le croit d'autant plus facilement que, dès l'origine, les règles, avec leur flux sanglant, avaient dû l'effrayer ; à la façon de l'épilepsie et de la plupart des maladies, il y voit également le résultat de la possession par un esprit. De tout être possédé émane une puissance redoutable : à ses périodes, comme pendant ses grossesses, la femme est donc un être *tabou*, dont on redoute l'approche ; pour l'empêcher d'être funeste aux siens, on l'isole alors, pendant et après, sous les peines les plus sévères et on ne la laisse rentrer en contact avec les siens qu'après les plus minutieuses puri-

fications. Malgré ces purifications et ces interdictions, elle reste suspecte et comme contaminée. La contamination s'étend bientôt à toute la vie féminine depuis la puberté; pour ne pas verser ce sang redoutable, on a soin de la laisser déflorer ou par un prêtre représentant le dieu et immunisé par là contre ce sang, ou par un étranger sur lequel le sang du clan et de son dieu sont sans action. Malgré cette précaution, l'acte sexuel reste tenu pour impur et dangereux; on l'entoure de prescriptions et de rites; on tend à isoler la femme durant toute son existence.

Au tréfonds de l'idée qui veut que la femme reste à son foyer, loin du monde et de la vie, subsiste obscurément la crainte de la voir propager la magie qui est en elle. Quand Atkinson prétend que cet isolement est une précaution de mari jaloux, les termes de cause à effet doivent être retournés: tout ce qui, dans la jalousie et ce qui en dérive, n'est pas pur instinct de propriété — et celui de l'homme sur la femme ne s'est développé qu'avec le patriarcat — doit être la conséquence des longs siècles où l'homme a tenu la femme isolée; la jalousie est née de la crainte. De même encore, quand Crawley veut que, en tenant les femmes à l'écart, les hommes aient cherché à éviter la contagion de leur faiblesse, il faut comprendre que cette idée de faiblesse n'est pas primitive, mais dérive et de l'isolement où la femme a été tenue et de l'affaiblissement passager qui suit, chez l'homme, l'acte sexuel. De cet affaiblissement qu'il ne saurait comprendre, le primitif rend responsable la magie féminine; aussi voit-on l'abstention de tout commerce charnel imposé à tous ceux qui ont besoin de maintenir leur force intacte, le prêtre qui va invoquer ou évoquer son dieu, le chasseur ou le guerrier partant en expédition. L'homme ne s'est sans doute pas borné à reprocher à la femme la dépression qui suit la volupté: de la puissance obsédante de l'amour même, de la hantise de l'objet aimé et de son image revenant soudain absorber ses forces, il a fait grief à la femme. Il a attribué à sa magie ce qui est la loi de nature; il en a fait une magicienne qui doit à son essence démoniaque la maîtrise des rêves évocateurs et la science des philtres enchanteurs; il a placé dans la coupe ensorcelée d'Iseult le charme qui n'émanait que de sa beauté, de sa bonté.

Nous n'avons pu qu'esquisser ici quelques traits de ce grand sujet. Mais nous pensons en avoir dit assez pour avoir fait entrevoir l'origine de la plupart des opinions encore courantes sur la femme: pourquoi elle est à la fois objet d'adoration et de mépris, de crainte et de pitié; pourquoi l'Eglise impose toujours à ses membres la chas-

teté et la recommande à tous ceux qui veulent se rapprocher de la perfection divine et pourquoi, tout en réservant des vierges comme « épouses du Seigneur », elle veut qu'il soit venu au monde d'une vierge mystérieusement fécondée par l'Esprit ; pourquoi l'Eglise et le Monde sont restés pleins de défiance à l'égard de la femme ; pourquoi l'enfantement passe pour exiger cette lustration rituelle qu'est le baptême et pourquoi l'opinion populaire entoure encore la femme, pendant ses époques, ou pendant la grossesse, d'interdictions, de superstitions, de crainte ; pourquoi la littérature, expression des mêmes superstitions à peine affinées dans les hautes classes, enveloppe aussi de mystère les « charmes » de la femme, en fait un être de joie et de douleur, de volupté et de mort ; pourquoi enfin la Société et les lois qui formulent et consacrent son opinion traitent encore la femme en « sexe faible », nécessairement subordonné à l'homme.

\* \* \*

De cet examen rapide des points principaux de la question on peut donc conclure que rien, dans la nature de la femme, ne permet à la science contemporaine de la considérer comme plus faible que l'homme. Si les *dames* et *demoiselles* d'aujourd'hui ont quelques côtés faibles, on peut espérer qu'une éducation rationnelle les fera disparaître dans peu de générations. En subsisterait-il, d'ailleurs, quelque chose, qu'on ne serait pas autorisé à conclure pour cela à l'infériorité irrémédiable de la femme. On admet couramment qu'un homme plus faible qu'un autre ne lui est pas nécessairement inférieur : le contraire même est bien souvent vrai. Lors même que la femme serait qualifiée à bon droit de « sexe faible », il n'en résulterait donc pas qu'elle soit inférieure à l'homme. Il faudrait prouver pour cela qu'elle lui est inférieure, non par le corps seulement, mais par l'esprit. Or, tout ce qu'on a écrit pour le prouver doit être récusé *a priori* par cette considération élémentaire : toutes les sociétés civilisées historiquement connues ayant consacré l'infériorité de la femme, comment lui demander de s'être, dans aucun domaine, manifestée l'égal de l'homme ? Et cependant, malgré les siècles d'asservissement, dès aujourd'hui, dans les arts et les lettres comme dans les sciences naturelles et historiques, des femmes se montrent à la hauteur des hommes les plus éminents dans chaque spécialité et l'on peut se demander si, avec la force neuve qui les anime, elles ne

dépasseront pas, dans quelques générations, l'autre moitié de l'humanité, fatiguée par l'effort exclusif qu'elle fournit depuis tant de milliers d'années !

Ainsi, les lois de sa nature pas plus que l'évolution sociale ne condamnent la femme à rester inférieure à l'homme. On a pu même se demander si elle ne lui était pas supérieure. Les ouvrages des féministes ont assez développé les arguments qu'on peut faire valoir en faveur de cette thèse pour qu'il suffise d'y renvoyer. Je ne reprendrai pas, sur le rôle respectif des sexes dans la procréation, l'éternelle discussion qui remonte aux origines de l'humanité ; du haut en bas de l'échelle animale l'union des deux éléments mâle et femelle est indispensable ; aussi est-il oiseux de se demander lequel des deux l'emporte, puisque, sans l'un comme sans l'autre, la vie ne se perpétuerait pas. Dans sa *Physique de l'Amour*, Remy de Gourmont est revenu vingt fois sur cette idée si juste qu'en ces matières il ne saurait être question d'infériorité ou de supériorité, de bon ou de mauvais, de juste et d'injuste. La Nature reste indifférente à ces considérations humaines ; elle n'est préoccupée que de réaliser par tous moyens la perpétuité de chaque espèce. Pourtant, l'homme ne doit pas imiter l'indifférence de la Nature : ces droits et devoirs particuliers que le primitif reconnaissait ou laissait à la mère sur l'enfant, par indifférence ou par nécessité, ces droits et ces devoirs, absorbés par le père dans le régime patriarcal, doivent être reconnus et facilités à la mère par la société moderne. Sans doute, il est puéril de parler, avec certains féministes, de la reconnaissance que l'homme devrait à la femme pour ne s'être pas dérobée, depuis l'apparition de l'espèce, à ce devoir de la maternité, — peut-on même appeler un *devoir* l'accomplissement nécessaire d'une fonction naturelle ? — Mais il ne faut jamais perdre de vue que, malgré la sujétion — il faudrait peut-être dire : grâce à la sujétion — dans laquelle elle a été tenue, la femme a rempli, pour le progrès matériel de l'humanité, un rôle au moins équivalent à celui de l'homme. Si c'est l'homme qui a domestiqué les bêtes, c'est elle qui a domestiqué les plantes ; comme par une affinité naturelle, la nourricière qu'elle est sait exciter les vertus nutritives ou guérisseuses dont le règne végétal est rempli ; si l'homme construit et défend la maison, c'est la femme qui la rend habitable, entretient le foyer, soigne, nourrit et habille la famille ; toutes les inventions qui ont facilité au primitif sa vie matérielle sont son œuvre ; s'il a pu conquérir le monde, par la force d'abord, puis par l'esprit, c'est que, grâce à l'activité de la femme, l'homme

n'a pas eu à se laisser absorber par les besognes quotidiennes qui assurent la vie et permettent le progrès.

On trouvera facilement les faits qui montrent comment la situation des femmes a varié suivant que cette situation a été plus ou moins reconnue. Les facteurs suivant lesquels ces variations ont lieu peuvent se ramener à deux : la plus ou moins grande nécessité au groupe dont elles font partie du travail spécial aux femmes, le plus ou moins grand nombre relatif des femmes capables d'accomplir ce travail. Pour exprimer ces lois, M. Lapie a trouvé d'heureuses formules : « Les lois générales de la concurrence expliquent, sans miracle, et l'ordinaire infériorité et la supériorité accidentelle du sexe féminin (p. 130)... C'est quand son activité est aussi indépendante et aussi féconde que celle de l'homme que la femme est tenue pour inférieure (p. 108)... La valeur apparente du sexe féminin varie en fonction de son indépendance et de sa puissance apparentes » (p. 322).

Il n'y a donc pas lieu à discuter si la femme est, en soi, inférieure ou supérieure à l'homme. Il n'y a pas d'avantage à discuter ce qu'elle doit être : ni inférieure, ni supérieure, — égale, telle est l'opinion sur laquelle s'accordent tous les esprits vraiment cultivés. Cette égalité ne doit pas être donnée d'un seul coup, avec une brusquerie qui risquerait d'en compromettre les bienfaits. Elle doit être obtenue progressivement, d'abord et surtout par une éducation appropriée qui, pour le corps comme pour l'esprit, cherchera à mettre la femme en possession de moyens égaux à ceux de l'homme. Qu'elle soit mise ainsi, par elle-même, sur un pied d'égalité avec l'homme, les lois auront vite fait de consacrer cet état de choses ; il n'y a déjà plus beaucoup à faire pour lui conférer l'égalité dans le droit civil et le droit administratif ; les droits politiques suivront tout naturellement, pour la Commune d'abord, pour l'Etat ensuite.

Bien qu'incohérente, cette évolution est déjà par endroits assez avancée pour qu'on n'en soit plus réduit à des vues théoriques pour juger de ses effets. Partout où les femmes ont des droits plus développés, en Scandinavie et en Finlande, en Australie et aux Etats-Unis, la guerre contre l'alcool et la lutte contre le paupérisme ont pris une activité nouvelle ; toute l'organisation sociale tend à accentuer son caractère de « propreté » matérielle et morale. L'avènement à la puissance sociale de sa moitié féminine se dessine de plus en plus comme la suprême chance offerte à l'humanité d'atteindre à plus de justice et à plus de bonheur.



Tout en puisant à ce grand idéal la force nécessaire pour s'en approcher peu à peu, ne nous laissons pas absorber par lui, commençons par le plus pressé, qui est aussi le plus facile. Pour que les nouvelles générations puissent recevoir une éducation qui fera passer de la théorie à la réalité l'égalité des sexes, il faut que les classes cultivées, par lesquelles cette évolution doit [nécessairement commencer, se convainquent de plus en plus de la nécessité de cette égalité. Il faut que la Loi, qui doit être l'expression des tendances les plus élevées de la conscience collective, se pénètre de plus en plus de cette idée de l'égalité des sexes et la fasse pénétrer dans la Société.

Elle peut intervenir par l'école et nul ne verrait sans doute d'impossibilité à ce que l'Etat imposât l'instruction obligatoire pour les deux sexes aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans le primaire ; dans le supérieur, il n'y a plus guère qu'à le faciliter encore. La loi peut intervenir non moins efficacement en réformant dans le sens de l'égalité des sexes les règles qui régissent la vie matrimoniale. A ces réformes qui toutes sont, d'ailleurs, en bonne voie, M. Lapie a consacré une étude approfondie dans les deux derniers chapitres de son livre, chapitres si bien intitulés : *l'Union juste*. Résumons les principaux *desiderata* qu'il exprime : la loi, laissant plus de variété que n'en prévoit actuellement le Code, se bornerait à poser les règles générales en dehors desquelles il n'y a pas de mariage. Abolissant pour la femme l'odieuse exigence d'*obéissance*, « les époux, dirait-elle seulement, se doivent mutuellement assistance et fidélité ». Elle décrirait un ou plusieurs modèles de contrat entre lesquels choisiraient les fiancés. Mais elle les autoriserait à composer des conventions plus détaillées et plus spéciales. « Ne peut-on espérer qu'un régime aussi souple accorderait à chaque femme, dans chaque famille, le rôle et le rang qu'elle mérite? » Après avoir exposé plus en détail comment fonctionnerait ce système, M. Lapie conclut : « Dans notre système, si l'homme, par son âge ou par son éducation, est supérieur à la femme qu'il aime, il devient naturellement le chef de la famille ; mais si telle femme instruite épouse un sportsman insouciant, elle le gouverne : la loi, impuissante à prévoir toutes les situations, laisse aux intéressés le soin de régler leurs relations par des contrats qu'elle se borne à surveiller. Suivant les aptitudes et les goûts de ses membres, la famille est une républi-

que égalitaire, une monarchie masculine ou même une monarchie féminine. C'est la seule solution équitable. »

Comment régler les relations économiques des époux? Leur laisser plus de liberté dans le choix et la discussion : « Plus sera actif le rôle des contractants dans la cérémonie du mariage, plus ils verront respecter leurs droits; » établir comme régime légal la séparation de biens corrigée par une communauté d'acquêts; remettre aux deux époux l'administration des biens communs. — Que substituer au droit exclusif que le Code civil reconnaît au père sur les enfants? « La loi déclarerait que l'éducation des enfants est dirigée par les deux époux. Mais ils régleraient par contrat l'exercice de ce droit... Après tout, deux fiancés qui ne s'entendraient pas sur ces questions importantes feraient mieux de ne pas s'épouser. Il est donc utile qu'ils s'en entretiennent... » Ainsi s'opérera peu à peu le passage de la famille ancienne, patriarcale en droit, à une famille nouvelle, où la femme exercera un rôle pédagogique plus important. En effet, « qu'il s'agisse de régler dans la famille le gouvernement des personnes ou l'administration des choses, les codes qui défendent le principe général de la souveraineté maritale ne répondent plus aux exigences de la conscience moderne, parce qu'ils postulent l'universelle supériorité du mâle et que ce postulat est une erreur... Un siècle prochain constatera peut-être l'égalité réelle des membres de chaque couple humain : son devoir sera de proclamer leur égalité juridique. Le nôtre, plus modeste et plus ingrat, consiste à adapter à la variété des situations conjugales un régime varié de contrats équitables. On parle, depuis plusieurs années, d'une crise de mariage et l'on est parfois tenté de faire porter aux femmes actives la responsabilité de cette crise...

Est-il besoin d'observer qu'on renverse l'ordre des causes? Le plus souvent, ces femmes n'ont choisi la vie active que parce qu'elles ne pouvaient guère compter sur un mari. Mais il est vrai qu'ayant, de gré ou de force, conquis leur liberté, plusieurs ne se soucient pas de l'aliéner au profit d'un homme qu'elles ont conscience de valoir. Si nous n'y prenons garde, ce sont précisément les femmes d'élite, celles dont les descendants feraient honneur à l'espèce, qui n'auront pas de descendants. Et cependant il suffirait, pour les attirer vers le mariage, qui demeure souvent l'objet de leurs désirs, d'assouplir les dispositions rigides des Codes traditionnels : on peut, en accroissant l'importance du contrat matrimonial, soustraire la femme supérieure à la tyrannie d'un mari moins doué, accorder mêmes droits

aux époux réellement égaux, tout en subordonnant la femme plus jeune, moins active, à l'homme plus mûr ou plus sérieux. Pour atteindre cet idéal, il n'est ni nécessaire ni désirable d'instituer l'union libre : ce qui suffit et ce qui vaut mieux, c'est l'union juste. »

Après avoir examiné les formalités du mariage et du divorce et après avoir, tout en réclamant la plus grande latitude pour le divorce, indiqué comme remèdes à sa fréquence une enquête réciproque plus approfondie menée par les deux fiancés, la création même pour chaque citoyen et chaque citoyenne d'un livret d'état civil où s'inscriraient tous les faits sociaux en y comprenant les maladies graves, la mûre délibération et le développement du contrat avec la facilité accordée aux époux de le modifier au cours de l'union, M. Lapie reprend, en concluant, la même idée : « Notre devoir est de maintenir, tout en lui donnant du jeu, l'institution légale de la famille. Aussi bien, entre la liberté et la loi, l'accord est plus fréquent et plus profond qu'on n'imagine. C'est par la loi que la liberté s'est glissée jadis dans la famille : si le mariage est devenu un contrat, c'est que l'Etat en a sanctionné les clauses ; c'est quand l'union sexuelle a cessé d'être affaire de famille ou affaire de tribu pour devenir affaire d'Etat que le consentement des mariés a cessé d'être une vaine formalité pour devenir une condition essentielle du mariage. C'est la loi qui fera faire à la liberté de nouveaux progrès au foyer domestique ; c'est la loi qui, soit avant le mariage, soit au cours de l'union, soit à la dissolution, exigera de plus en plus le respect des deux volontés. La véritable union libre, c'est l'union juste. »

Union juste ? Sans doute, répondront encore la plupart, mais est-ce une union heureuse ? Il pourrait nous suffire d'assurer qu'on ne peut concevoir de justice sans bonheur ni de bonheur sans justice. Mais allons plus loin ; pénétrons jusqu'à l'idée qui se cache sous cette réponse. C'est la vieille idée du bonheur : le bonheur dans la passivité et dans l'inaction, dans la jouissance ou dans la contemplation, le bonheur où toutes les bénédictions se distribuent d'elles-mêmes par une providence qui n'est généreuse qu'aux puissants ! Ce bonheur à l'orientale, tout Occidental digne de ce nom n'en veut plus pour lui-même ; c'est pourtant, par tradition atavique plus que par conviction raisonnée, celui qu'il rêve pour la femme, celui qu'il veut imposer à sa femme. Et l'éducation des femmes a encore fait si peu de progrès qu'il est probable que la plupart d'entre elles conservent le même idéal. Mais laissons la masse inconsciente pour regarder la

minorité qui travaille et qui pense, qui vit et qui vibre : ce sont ces femmes-là qui sont l'avenir et qui le feront. Comme nous, elles ont conscience que c'est l'activité et l'énergie, la tension de toutes les forces du cœur et de l'esprit qui ont créé la civilisation occidentale et qu'il faut les tendre encore et toujours pour ne pas cesser de gravir la pente indéfinie du Progrès. C'est dans cette tension, c'est dans le sentiment qu'elle nous donne de contribuer au progrès humain dans une mesure si petite qu'elle soit — c'est là que doit résider le bonheur de la femme comme de l'homme modernes. Et ce bonheur ne devrait-il pas redoubler lorsque cette tension de toutes nos énergies, au lieu de rester individuelle et isolée, trouvera de part et d'autre, dans le couple uni par un idéal commun, qui la soutienne et la comprenne, qui s'y intéresse et s'y associe? N'est-ce pas alors seulement que le mariage aura ajouté à sa raison d'être primordiale, la conservation de l'espèce, la seule justification qu'il puisse avoir aux yeux de la civilisation moderne : l'harmonieux développement de cette civilisation ?

POITIERS

IMPRIMERIE DE *LA REVUE DES IDÉES*

(BLAIS ET ROY)

7, RUE VICTOR-HUGO, 7